



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

**MAITRE D'OUVRAGE  
DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-CENTRE  
DEPARTEMENT IMMOBILIER  
4, rue Léon Mauris  
CS 17724  
21000 DIJON**

**MARCHE PUBLIC DE L'ETAT**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Marché de travaux de bâtiment**

**TF054313 : Restructuration et mise aux normes du CEF de  
Chatillon-sur-Seine\_ travaux**

**Lot n°03 : CHARPENTE BOIS**  
**Lot n°04 : COUVERTURE TUILES TERRE CUITE**  
**Lot n°05 : SERRURERIE - VERANDA**

Type de procédure : **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  
Articles du Code de la commande publique concernés : **Articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**  
**Le 20 décembre 2024 à 12h00**

**Charte**   
RELATIONS FOURNISSEURS  
ET ACHATS RESPONSABLES  
**SIGNATAIRE**

# Sommaire

<b>1.Objet du marché.....</b>	<b>4</b>
1.1Décomposition en lots .....	4
1.2Forme des marchés .....	4
1.3Durée du marché – Reconduction – Délais d’exécution .....	4
<b>2.Organisation de la consultation .....</b>	<b>4</b>
2.1Procédure de passation .....	4
2.2Mode de dévolution : marchés séparés.....	5
2.3Dispositions relatives aux groupements.....	5
2.4Réservation des marchés .....	6
2.5Variantes .....	6
2.6PSE – Prestations supplémentaires éventuelles.....	6
2.7Modification de détail au dossier de consultation .....	6
2.8Délai de validité des offres .....	7
2.9Visite des lieux d’exécution du marché.....	7
<b>4.Disposition sociale.....</b>	<b>7</b>
<b>5.Contenu du dossier de consultation .....</b>	<b>8</b>
<b>6.Retrait du dossier de consultation .....</b>	<b>8</b>
<b>7.Présentation des candidatures et des offres.....</b>	<b>9</b>
7.1Éléments nécessaires à la sélection des candidatures .....	9
7.2Éléments nécessaires au choix de l’offre.....	12
<b>8.Conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres.....</b>	<b>15</b>
<b>9.Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché .....</b>	<b>16</b>
9.1Jugement des candidatures .....	16
9.2Jugement des offres.....	17
9.3Attribution du marché .....	18
<b>10.Renseignements complémentaires .....</b>	<b>19</b>
<b>11.Procédures de recours .....</b>	<b>19</b>

## 1. Objet du marché

La consultation a pour objet : la restructuration et la mise aux normes du CEF de Chatillon-sur-Seine.

Lieu d'exécution des prestations :  
Chatillon-sur-Seine (21).

### 1.1 Décomposition en lots

Les différents lots de la consultation sont les suivants :

- Lot 03 : CHARPENTE BOIS
- Lot 04 : COUVERTURE TUILES TERRE CUITE
- Lot 05 : SERRURERIE - VERANDA

### 1.2 Forme des marchés

Ils ne font pas l'objet d'un fractionnement.

### 1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

## 2. Organisation de la consultation

### 2.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La négociation portera sur les points suivants :

- La qualité : le niveau de qualité, son incidence sur le prix...
- Le délai : temps de livraison, réactivité...
- La quantité : le volume nécessaire, la fréquence de commandes...
- Le prix ou ses éléments : le coût du stockage, le prix des fournitures, des

options, des garanties, de l'entretien...

- Les délais d'exécution
- Les clauses d'insertion
- La démarche environnementale de l'entreprise

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage ou son représentant se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats jugés les plus intéressants

Le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères de sélection des offres et engagera les négociations avec l'ensemble des candidats sélectionnés.

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

## 2.2 Mode de dévolution : marchés séparés

La consultation est divisée en 14 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire.

Possibilité de présenter une offre pour :

- Un lot
- Un ou plusieurs lots
- L'ensemble des lots

## 2.3 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

- Oui  
 Non

Ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

- Oui  
 Non

## 2.4 Réservation des marchés

Sans objet

## 2.5 Variantes

La proposition de variante n'est pas autorisée.

## 2.6 PSE – Prestations supplémentaires éventuelles

Le(s) lot(s) de consultation suivant(s) comporte(nt) une ou plusieurs PSE définies dans le DCE :

1. Lot n 03 – CHARPENTE BOIS :
  - PSE n°1 – Objet : 03.2 - PSE ECHAFAUDAGE
  
2. Lot n 04 – COUVERTURE TUILES TERRE CUITE :
  - PSE n°1 – Objet : 04.02 PSE \_ ECHAFAUDAGE
  
3. Lot n 05 – SERRURERIE - VERANDA :
  - PSE n°1 – Objet : 05.02 \_ PSE\_ ECHAFAUDAGE
  - PSE n°2 : variante pour escalier de secours (colimaçon)

Les PSE ne sont pas obligatoires.

## 2.7 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la

disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

## 2.9 Visite des lieux d'exécution du marché

IMPORTANT :

- **POUR LE LOT 04 COUVERTURE TUILES TERRE CUITE** Les candidats devront impérativement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché.
- **Pour les lot : LOT 03 CHARPENTE BOIS et LOT 05 SERRURERIE VERANDA**, les visites sont conseillées mais non obligatoires

Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront s'adresser à en mettant l'ensemble des destinataires en copie :

- Le maître d'ouvrage : M. Christophe HUBER - 03.45.21.50.82 - [christophe.huber@justice.gouv.fr](mailto:christophe.huber@justice.gouv.fr)
- Le maître d'œuvre : Architecte Le Ru - 3 Rue Arago 89000 AUXERRE - Tel. : 0386462929 Email : [architecteleru@thierryleru.eu](mailto:architecteleru@thierryleru.eu)
- L'OPC : Aziz GAMRANI - BNG Consultant - 7b rue du Chapeau Rouge- 21000 DIJON - [agamrani@bng-consultant.fr](mailto:agamrani@bng-consultant.fr) -06.02.00.13.05

Pour la visite sur site, le créneau imposé de visite est le mardi 17 décembre 2024 de 9h30 à 12h00

Les candidats désirant réaliser une visite devront impérativement prévenir les destinataires ci-dessus durant la semaine précédant la visite.

Si aucune entreprise n'a confirmé une volonté de visite le vendredi précédant la date envisagée, aucun représentant de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre ne sera présent sur place.

## 4. Disposition sociale

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration

continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

**La prise en compte de l'égalité femmes-hommes doit être limitée aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations dudit contrat.** Dès lors, l'attributaire doit impérativement renseigner le questionnaire disponible via le lien ci-dessous, avant la date de notification du marché :

[https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite\\_Discriminations\\_Egalite\\_2021/questionnaire.htm](https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm)

La réponse à ce questionnaire conditionne l'attribution définitive.

Le questionnaire devra également être complété **2 mois avant la date de fin du marché.**

## 5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement, propre à chaque lot
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
  - Mode opératoire dépôt factures : Mode opératoire relatif aux modalités de dépôt des factures sous Chorus pro.
  - Diagnostics préalables : Diag plomb, amiante, déchets.
  - Plans
  - P.I.C. : Plan installation de chantier (PIC).
  - P.G.C. : Plan général de coordination.
  - R.I.C.T. : Rapport initial de contrôle technique.
  - Etudes techniques : géotechnique, géomètre, thermique, énergétique.....
- Pour les lots à prix global et forfaitaire :
  - La décomposition du prix global et forfaitaire propre à chaque lot et selon le modèle fourni par la maîtrise d'ouvrage (fichier Excel spécifique)

## 6. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Et sous la référence : « TF054313\_CEF\_CHATILLON\_TX\_2 ».

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard \*.zip (lisibles par Winzip, Quickzip) ;
- Adobe® Acrobat® \*.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader) ;
- \*.doc ou \*.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice) ;
- Rich Text Format \*.rtf ;
- Le cas échéant, le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer...).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

## 7. Présentation des candidatures et des offres

**Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.**

### 7.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

#### 7.1.1 Situation juridique

- Déclaration sur l'honneur : le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique;
- Formulaire DC1 ou équivalent : lettre de candidature - habilitation du

mandataire par ses cotraitants

- Formulaire DC2 ou équivalent : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Formulaire ATTR1 ou équivalent : acte d'engagement
- Formulaire DC4 ou équivalent : déclaration de sous-traitance, le cas échéant
- Redressement judiciaire : le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire;

### 7.1.2 Capacité

- Déclaration de chiffre d'affaires : déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Attestation d'assurance : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Déclaration d'effectifs : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Références de travaux similaires : une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- Titre d'études et titres professionnels : indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché;
- Liste des moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel

et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

- Description techniques des moyens et mesures employées : description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Certificats de qualifications professionnelles : des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres;
- Gestion environnementale : l'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public;

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

En vertu de l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

- D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
- D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir au pouvoir adjudicateur les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Enfin, selon les dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3 du même code.

Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espd/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

#### Service DUME :

Cette consultation est éligible au dispositif 'Service DUME' (ex MPS - Marché Public Simplifié) accessible sur l'url suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Par ce dispositif, les candidats postuleront à la consultation par le biais d'un DUME (Document Unique de Marché Européen). Ce DUME sera pré-rempli sur la base du seul numéro SIRET et permettra :

- De bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- De bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Les autres informations éventuelles devront être complétées.

Attention, les candidats devront joindre leur offre technique et commerciale ainsi que les documents de la candidature qui ne seraient pas dans le formulaire DUME.

## 7.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Un acte d'engagement (AE) **par lot** (ci-joint à compléter, à dater et à signer)

*Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.*

- Pour le lot n°03, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°04, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°05, une décomposition du prix global et forfaitaire.

Cette décomposition du prix global et forfaitaire est formalisée par un fichier Excel spécifique par lot fourni par la maîtrise d'ouvrage. Il conviendra de transmettre à la maîtrise d'ouvrage une version Excel ainsi qu'une version PDF signée.

- Projets avec PSE : à présenter dans le respect des modalités prévues à l'article PSE ci-dessus.
- Une note méthodologique ou un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations qui contiendra toutes justifications et observations de l'entreprise permettant d'apprécier la qualité des solutions techniques proposées et décrites et en particulier :
  - La clarté du mode opératoire proposé pour la prestation,
  - La démarche environnementale générale de l'entreprise, et la démarche environnementale envisagée pour l'exécution de ses prestations dans le cadre du chantier.

Plus particulièrement, le soumissionnaire doit présenter :

- 1/ le descriptif du suivi des mesures prises en faveur de la réduction des déchets à la source dont l'optimisation des emballages dans le cadre de l'exécution du présent marché
- 2/ le centre de traitement choisi pour les matières dangereuses utilisées dans le cadre de l'exécution du présent marché,
- 3 / le descriptif de sa politique de réduction des impressions en indiquant pour le recours à du papier recyclé, les labels certifiant l'origine du papier issu de bois exploité dans une forêt gérée durablement,
- 4/ les moyens mis en œuvre pour assurer la protection des ouvrages neufs et existants,
- 5 / une note justificative du respect de la réglementation relative à la limitation des émissions sonores des matériels et engins, à la lutte contre le bruit ainsi que le règlement sanitaire départemental accompagnant la fourniture des certificats d'homologation et des fichiers techniques du matériel et des véhicules susceptibles d'être utilisés dans le cadre du marché ET les solutions proposées sur le

- chantier permettant de réduire les nuisances (sonores dont les nuisances vibratoires, lumineuse, qualité de l'air et des sols, empoussièrément..),
- le nombre et les justificatifs attestant de l'embauche de :
    - 1/ jeunes de 18 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
    - 2/ chômeurs âgés de plus de 50 ans ;
    - 3/ allocataires de minima sociaux ;
    - 4/ travailleurs handicapés ;
    - 5/ personnes embauchés à l'issue de recours auprès d'entreprises/associations d'insertion ou de travail temporaire.
  - la politique de son entreprise et actions mises en place en matière de diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
  - L'organisation retenue et les moyens humains mis en œuvre par le candidat (composition de l'équipe, organisation des intervenants, encadrement, interlocuteurs de la personne publique, nombre de compagnons et d'ouvriers minimum sur le chantier...),
  - Les mesures mises en œuvre pour le contrôle interne de la qualité des travaux par le candidat et les dispositions prévues sur le chantier pour en assurer le respect,
  - Les performances des matériels et équipements utilisés,
  - Une documentation complète sur les composants, produits et systèmes proposés pour la réalisation des travaux. Ces documents devront comporter en complément une fiche technique complète précisant la nature des matériaux, leurs performances et leur classement ainsi que tous les détails de mise en œuvre conformément aux détails et prescriptions du C.C.T.P. Tous les éléments nécessaires à la compréhension et à la définition du projet, avis techniques, descriptifs, classements, les PV de résistance au feu, etc...
  - Le respect de la sécurité pour le personnel (EPI), mise en place d'un balisage,
  - Tout élément à l'initiative du candidat et en particulier tous les plans et détails que le candidat estimera nécessaires à l'approbation de sa soumission. Le candidat présentera par des croquis les points qui pourraient entraîner des modifications du projet de base, ceci dans le but de permettre au maître d'œuvre d'apprécier les conséquences relatives aux autres corps d'état.
  - Un planning prévisionnel d'exécution de la prestation objet du marché et une lettre d'engagement écrit sur le respect du délai global du chantier. Avec une notice explicative décrivant les moyens mis en œuvre pour respecter les délais.
    - un RIB ;
    - L'attestation de visite (modèle annexé à l'acte d'engagement) ;
    - N° de SIRET ;
    - Pour les lots concernés, un modèle d'un bordereau de

dépôt de déchet dangereux d'un centre de traitement autorisé à recevoir les matières dangereuses utilisées dans le cadre de l'exécution du présent marché

Le CCAP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

## **8. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres**

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence : « TF054313\_CEF\_CHATILLON\_TX\_2 ».

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

### Se préparer à l'avance :

Nécessité de certificat numérique - Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test.

En cas de réponse électronique, la signature électronique de certaines pièces est requise.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

### Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt) ;
- Format texte universel (.rtf) ;
- Format PDF (.pdf) ;
- Formats images (.gif, .jpg et .png) ;
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

### Signature électronique des fichiers de la réponse :

Les documents du soumissionnaire doivent être signés électroniquement, selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- Au certificat de signature du signataire ;
- À l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires (cf. annexe).

## **9. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché**

### **9.1 Jugement des candidatures**

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

## 9.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p>Valeur technique</p> <p>Définition et appréciation du critère : Valeur technique de l'offre jugé sur la base d'un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise permettant d'apprécier la qualité des solutions techniques proposées et décrites</p>	50 %
<p>Prix</p> <p>Définition et appréciation du critère : Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</p>	40 %
<p>Performance en matière de protection de l'environnement</p> <p>Définition et appréciation du critère : Qualité de la démarche environnementale : procédure interne de gestion des déchets, de chantier propre, mesures prises en faveur de la réduction des déchets à la source (dont les emballages)...</p>	10 %

### Modalités d'application du sous critère « valeur technique »

Sous critères	Décomposition de la pondération
<p><b>1. Moyens matériels et humains mobilisés pour le chantier : 10%</b></p> <p>a. moyens matériels : 5%</p> <p>b. moyens humains mobilisés (avec niveau de qualification) pour le chantier : 5%</p>	10 %
<p><b>2. Respect délai d'exécution sur le chantier hors fabrication et approvisionnement et fourniture d'un planning détaillé par principales tâches</b></p>	10 %
<p><b>3. Méthodologie, organisation et dispositions retenues par l'entreprise afin de répondre aux exigences spécifiques du projet, ainsi que d'assurer la qualité des</b></p>	10 %

prestations en conséquence (mode opératoire, contrainte du site et du projet, spécificités techniques, respect de l'étanchéité à l'air, choix de mise œuvre, moyens prévus, auto-contrôle, etc.)	
4. Respect du cahier des charges (fiches techniques à fournir détaillant notamment : la provenance, les marques, des produits proposés et l'esthétique pour les luminaires), lorsque plusieurs caractéristiques sont données sur une fiche technique d'un produit, l'entreprise devra préciser celle prévue dans son offre en la surlignant	10 %
5. Moyens mis en œuvre pour le respect de la sécurité et de l'hygiène sur le chantier	5 %
6. Qualité des références d'autres chantiers équivalents réalisés (similarité en taille, complexité...)	5 %

### Modalités d'appréciation du critère « PRIX DES PRESTATIONS »

La note maximale de 40/100 devra être attribuée au candidat ayant proposé le prix le plus bas.

Pour attribuer les notes aux autres offres, il sera fait application de la formule suivante :

$$\text{Note prix offre } N = 40 \times \text{Prix du moins disant} / \text{Prix de l'offre } N$$

Les modalités de la négociation sont définies à l'article *Procédure de passation*.

Le pouvoir adjudicateur écarte les offres inappropriées, et **après négociation éventuelle avec l'ensemble des candidats retenus**, choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

### 9.3 Attribution du marché

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 20 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

## 10. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

- De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres* du présent document.

## 11. Procédures de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent, à savoir le tribunal administratif du lieu d'exécution des prestations.

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.